



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Cenon, Mardi 4 Octobre 2022

Comité de suivi des programmes régionaux européens



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Discours introductionnels



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Alain ROUSSET

Président de la
Région Nouvelle-Aquitaine



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Isabelle **BOUDINEAU**

Conseillère régionale
déléguée à l'Europe



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Loredana VON BUTTLAR

Cheffe d'Unité
DG Politique régionale et urbaine
Commission européenne



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Ordre du jour

- I. Gouvernance et modalités de fonctionnement du Comité de suivi
- II. Présentation du Programme FEDER- FSE+ 2021-2027 et des propositions de critères de sélection
- III. Point d'information sur le Plan stratégique régional FEADER 23-27
- IV. Point d'information sur les mesures de la Région du programme national FEAMPA
- V. Point d'information sur les programmes de la Coopération Territoriale Européenne
- VI. Stratégie de communication inter-fonds/ Plan de lancement des nouveaux programmes
- VII. Etats d'avancement des programmes 2014-2020
- VIII. Conclusions



I. Gouvernance et modalités de fonctionnement du Comité de suivi



L'objet et le périmètre du comité:

Objet : Pilotage stratégique des programmes européens dont la Région a la responsabilité

Programmes :

- Programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027
- Plan Stratégique Régional FEADER 2023-2027
- Volet régional du Programme national du FEAMPA 2021-2027



Les membres du comité:

Bases juridiques :

- article 8 - Partenariat et gouvernance à plusieurs niveaux (organisation par l'AG) et article 39 - Composition du comité de suivi du Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021
- Code de conduite européen du partenariat

Membres : Conférence des partenaires 21-27 => Comité de suivi

- autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques,
- partenaires économiques et sociaux,
- organismes concernés représentant la **société civile** (partenaires environnementaux, organisations non gouvernementales, organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination)
- organismes de recherche et universités.
- Commission européenne (voix consultative)



Les missions du comité:

Pour le PO FEDER/FSE+ 2021-2027 :

Examine et approuve :

- Méthodes et critères de sélection des opérations
- Propositions de l'AG de modifications du Programme
- Rapport de performance final
- Plan d'évaluation
- Sélection des stratégies de développement local mené par les acteurs locaux

Consulté sur :

- Exécution du programme
- Cadre de performance, résultats
- Actions relatives aux principes horizontaux



Les missions du comité:

- veille à l'articulation/complémentarité entre les programmes européens
- est informé annuellement de l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

Pour le PSR 2023-2027 :

Emet un avis sur :

- Méthodes et critères de sélection des opérations

Est informé/consulté sur :

- Exécution du programme (modification/avancement)



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le droit de vote des membres du comité:

- Art. 39 du Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021
- 1 structure partenaire = 1 voix
- Chaque structure partenaire désigne un titulaire + un suppléant habilités à voter : seuls ces représentants auront la possibilité d'exprimer un vote au nom de leur structure.



Les modalités de vote

=> Règle de la majorité absolue, sans nécessité de quorum

- 3 choix proposés : Pour – Contre – Abstention
- Si vote **Contre** => motivation du choix pour permettre la prise en compte éventuelle par l'AG
- **Abstention** ou **silence** = acceptation des propositions
- Si vote majoritairement **défavorable** : organisation d'un **nouveau vote** avec recherche de **consensus** et **arbitrage AG** si nécessaire
- **Compte rendu** systématique à l'issue de chaque session de votation
- Vote par voie dématérialisée, par consultation écrite de 10 jours ouvrables, via l'espace partenaires du site **extranet europe-en-nouvelle-aquitaine.eu**
- Propositions soumises au vote matérialisées par ce pictogramme :





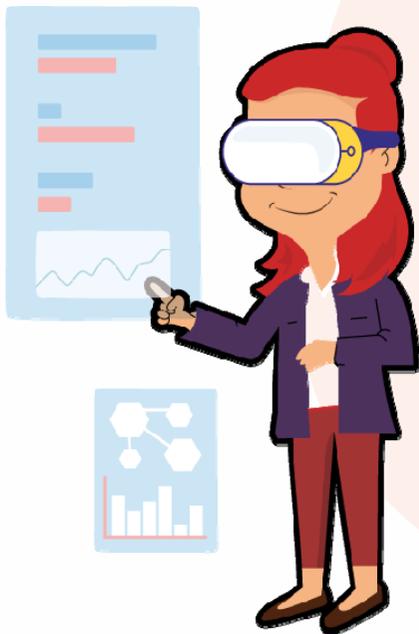
II. Présentation du Programme FEDER- FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027





L'EUROPE EN RÉGION

AXE I
266,03 M€
de FEDER



Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

INNOVATION et COMPÉTITIVITÉ



1.1 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

1.3 RENFORCER LA CROISSANCE DURABLE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PME, et la création d'emploi dans les PME, y compris par des investissements productifs.

1.4 DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

**FEDER /
FSE+**

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

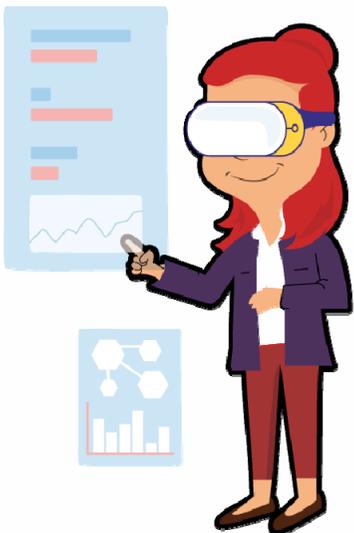
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION

AXES 1 et 6

36 M€
de FEDER



Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.



TRANSITION NUMÉRIQUE



1.2 TIRER PARTI DES AVANTAGES DE LA NUMÉRISATION au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.



1.5 RENFORCER LA CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE

PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

FEDER /
FSE+

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION

AXE 2

250 M€

de FEDER

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique.



2.1 FAVORISER LES MESURES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



2.2 FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.



2.4 FAVORISER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.



2.5 FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU.



2.6 FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES.



2.7 AMÉLIORER LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution.

PROGRAMME EUROPÉEN 2021/2027

FEDER / FSE+

875 MILLIONS D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION

AXE 3

34,26 M€
de FEDER



MOBILITÉ URBAINE DURABLE

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains.

2.8 FAVORISER UNE MOBILITÉ URBAINE MULTIMODALE DURABLE, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.



PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

FEDER/
FSE+

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION

AXE 4 FSE+
134,74 M€
de FSE+



FORMATION et CRÉATION D'EMPLOI

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.



4.1 AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES GROUPES DÉFAVORISÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES PERSONNES INACTIVES, LA PROMOTION DE L'EMPLOI INDÉPENDANT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.



4.5 AMÉLIORER LA QUALITÉ, L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION pour favoriser l'acquisition de compétences et l'accès à l'emploi.



4.7 PROMOUVOIR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE pour mieux anticiper les changements et les besoins du marché du travail.



PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

**FEDER /
FSE+**

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION



AXE 5

124,36 M€
de FEDER

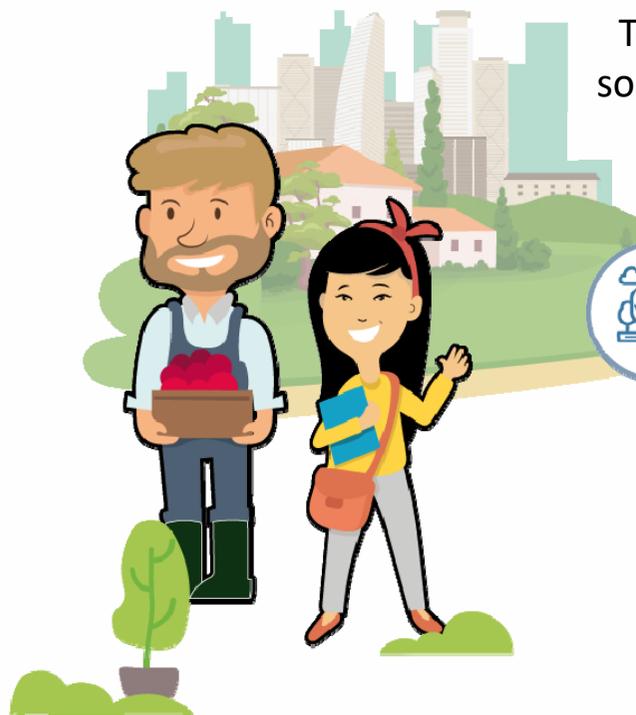
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses Territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche inter fonds (FEADER/LEADER et FEAMP)*.

PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

FEDER/
FSE+

875
MILLIONS
D'EUROS*



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ ET INCLUSIF AINSI QUE LA CULTURE, LE PATRIMOINE NATUREL, LE TOURISME DURABLE ET LA SÉCURITÉ.

5.1 Dans les zones urbaines.

5.2 Dans les zones non urbaines.



SOUTIEN AUX DYNAMIQUES D'INNOVATION ET RECONVERSION TERRITORIALES DU MASSIF PYRÉNÉEN.



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Evaluation ex-ante des instruments financiers

=> Obligation réglementaire, préalable à la programmation de FESI sur les instruments financiers

Méthodologie:

Evaluation inter-fonds menée par les cabinets Technopolis et EDATER

Démarche concertée en interne (Cotech, Copil), s'adressant à toutes les directions métiers concernées

- ✓ 48 entretiens réalisés auprès de l'écosystème de l'offre et la demande de financement
- ✓ 4 ateliers thématiques menés avec les acteurs de l'écosystème pour valider les diagnostics et pistes d'intervention

Thématiques couvertes: Economie et Développement des PME, Innovation, Energies renouvelables, Efficacité énergétique du bâti (public et privé), agriculture/bois, Pêche/aquaculture

Objectifs:

- Faire l'état des lieux de l'offre et de la demande sur le territoire régional
- Identifier les défaillances de marché et situations de sous-financement
- Proposer une **stratégie d'investissements sur la période 21-27** en tenant compte des priorités nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par les nouveaux programmes



Evaluation ex-ante des instruments financiers

Conclusions

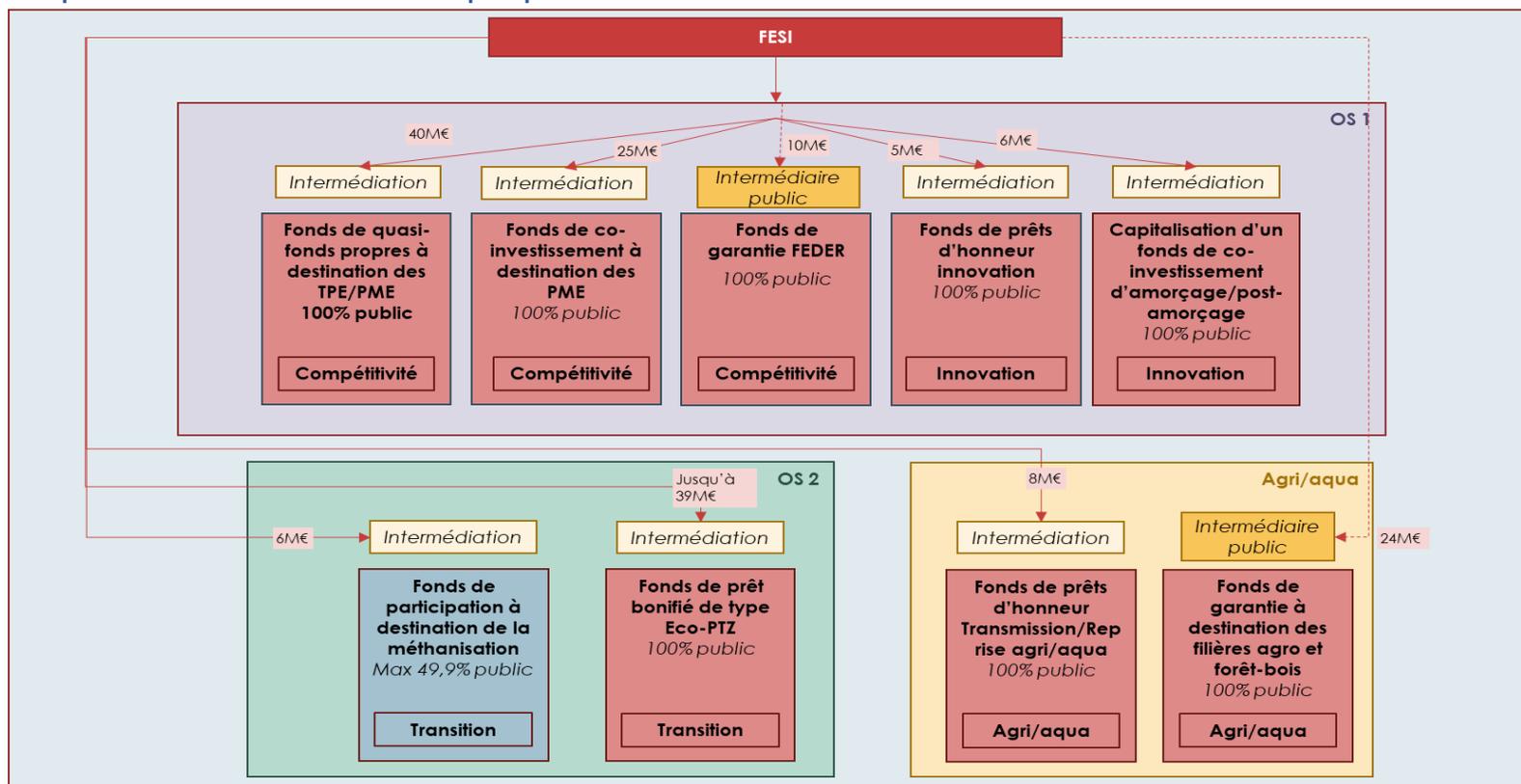
=> Vers une utilisation accrue des instruments financiers sur les programmes 21-27, autour de 4 axes:

- ✓ Soutenir la **compétitivité des PME** notamment en sortie de crise en apportant fonds propres et quasi fonds propres aux entreprises en besoin de capitalisation
=> **dotation de fonds de capital ou fonds de prêts participatifs/ garanties en sortie de PGE,**
- ✓ Continuer de faire de la Région un **territoire attractif pour l'innovation**, en maintenant l'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises innovantes en amorçage/post-amorçage
=> intensification des interventions **NACO** sur cette cible
- ✓ Accélérer la **transition écologique et énergétique du territoire** en apportant des fonds propres aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables et en soutenant la réhabilitation du bâti
=> financement de projets de méthanisation via l'apport de **fonds propres/ financement de la rénovation énergétique du bâti via prêts bonifiés** notamment
- ✓ Renforcer le **soutien existant aux filières agricoles/aquacoles/bois-forêt** notamment sur l'installation
=> **prêts d'honneur, garantie Alter'NA** (FEADER)



Evaluation ex-ante des instruments financiers

Les pistes d'investissements proposées:



Tous les détails de l'évaluation sur: europe-en-nouvelle-aquitaine.fr

II. Proposition de Critères de sélection





Nouveautés concernant les critères de sélection des opérations - FEDER/FSE+ 2021-2027

Miriam BURAJOVÁ, Commission européenne, DG REGIO

Critères de sélection - Nouveautés

- Article 40, paragraphe 2, du règlement 2021/1060:
 - Le CdS approuve la méthodologie et les critères utilisés pour la sélection des opérations.
 - À la demande de la Commission, la méthodologie et les critères de sélection des opérations, y compris toute modification qui y est apportée, sont soumis à la Commission au moins 15 jours ouvrables avant leur présentation au comité de suivi.
- Article 73:
 - L'Autorité de gestion établit et applique des critères non discriminatoires, transparents, accessibles aux personnes handicapées, qui assurent l'égalité entre les hommes et les femmes et qui tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux, du principe de développement durable et de l'acquis de l'UE en matière d'environnement.
 - Les critères et procédures garantissent que les opérations à sélectionner sont hiérarchisées afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme.

Critères de sélection - Nouveautés

- L'Autorité de gestion veille à ce que les opérations sélectionnées:
 - a) Soient conformes au programme et contribuent efficacement à la réalisation des objectifs spécifiques;
 - b) Soient en cohérence avec les stratégies correspondantes à la condition favorisante applicable;
 - c) Visent le meilleur rapport entre le montant du soutien, les activités menées et la réalisation des objectifs;
 - d) Soient réalisées par des bénéficiaires dotés des ressources financières et des mécanismes de financement nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien;
 - e) Fassent l'objet d'une évaluation d'impact environnemental ou d'une vérification préliminaire;
 - f) Ne comprennent pas d'activités qui faisaient partie d'une opération délocalisée ou qui constitueraient un transfert d'une activité productive;
 - g) Ne fassent pas directement l'objet d'un avis motivé pour infraction;
 - h) Prennent en compte les enjeux climatiques lorsqu'il s'agit d'investissements dans les infrastructures dont la durée de vie est d'au moins 5 ans.

Critères de sélection - Nouveautés

- Compatibilité des opérations des OS 1.1 et 1.4 avec la stratégie de spécialisation intelligente.
- Pour les opérations auxquelles un label d'excellence a été attribué ou les opérations sélectionnées dans le cadre d'un programme cofinancé par Horizon Europe, l'Autorité de gestion peut décider d'octroyer un soutien direct au titre du FEDER ou du FSE +.
- Lors de la sélection d'une opération d'importance stratégique, l'autorité de gestion doit informer la Commission dans un délai de 1 mois et fournir toutes les informations pertinentes.
- Considérant 60: les procédures concurrentielles ou non concurrentielles sont autorisées à condition que les critères appliqués soient non discriminatoires, inclusifs et transparents et que les opérations sélectionnées soient conformes aux principes horizontaux, garantissent la résilience au changement climatique des investissements et donnent la priorité aux opérations qui respectent le principe de primauté de l'efficacité énergétique.

La méthode de sélection

A l'exception des projets de l'axe 5 pour lesquels la sélection relève des GAL, l'Autorité de gestion recourra à 2 processus de sélection :

- La sélection dite « **au fil de l'eau** »
- La sélection par **appel à projets** (AAP) ou appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Les opérations devront respecter des principes directeurs ainsi que des critères plus spécifiques par objectifs. Les futurs AAP ou AMI pourront en décrire et seront présentés en comité de suivi.

Outre les principes directeurs et critères de sélection, l'Autorité de gestion proposera des critères d'éligibilité qui seront présentés pour information au comité de suivi.

Les opérations seront présentées pour avis à l' « instance de consultation des partenaires » (ICP) avant arrêté attributif d'aide du Président du Conseil Régional.

La méthode de sélection

Au titre du processus « au fil de l'eau », la hiérarchisation de la sélection s'effectue par la combinaison du respect de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus et des exigences en termes de réalisation du programme (dégagement d'office, indicateurs de résultats et de réalisation) :

- Les principes directeurs de sélection
- Les critères de sélection
- Les critères d'éligibilité
- L'analyse des points c) à j) de l'article 73.2
- L'avis des membres de l'Instance de consultation des partenaires



Les Critères de sélection



Axe 1: Recherche et Innovation, Transformation numérique et Croissance économique

Osp 1.1: Développer les capacités de recherche et l'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

- Toutes les opérations financées devront s'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente (S3) en lien avec les filières prioritaires régionales
- Seuls les infrastructures et grands équipements de recherche qui démontreront leur impact socio-économique sur le territoire bénéficiaire et concourront au développement de la compétitivité régionale des PME seront soutenus
- Une attention particulière sera portée aux projets de recherche sur les risques émergents en matière environnementale et intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique

Osp 1.2: Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

- Le numérique au bénéfice des entreprises :
Mise en place de montants planchers de coûts totaux éligibles de 100 000€ à 200 000€ + démontrer le caractère innovant des projets
- Le numérique au service des citoyens et des services publics :
Mise en place de montants planchers de coûts totaux éligibles de 50 000€, 200 000€ et 500 000€ + démontrer le caractère innovant du projet par la mise en place de nouveaux services et/ou usages. La priorité sera portée sur les projets présentant un caractère structurant et à impact fort à l'échelle régionale



Les Critères de sélection



Axe 1: Recherche et Innovation, Transformation numérique et Croissance économique

Osp 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

- Un seuil minimum d'intervention FEDER à 100 000 €
- Investissements des PME : les projets devront être accompagnés d'un autodiagnostic ou diagnostic RSE
- Lieu d'innovation à destination des PME : les projets devront être au service d'une filière stratégique du SRDEII
- Pépinières : plusieurs critères qualitatifs (étude de faisabilité, démarche partenariale, modèle économique, priorité aux filières stratégiques du SRDEII) ont été définis pour répondre en priorité aux enjeux du territoire

Osp 1.4 : Développer les compétences

- Toutes les opérations financées devront être en lien avec les filières prioritaires de la S3 régionale



Les Critères de sélection



Axe 6 : Développement des infrastructures numériques

Osp 1.5 : Renforcer la connectivité numérique

- Le porteur de projet devra démontrer a minima la mise en place de nouveaux services et/ou usages, leur évolution pour étendre l'offre de service ou leur création lorsqu'ils ne sont pas existants.
- La priorité sera portée sur les projets présentant un caractère structurant et à impact fort à l'échelle régionale.



Les Critères de sélection



Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Osp 2.1: Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Un seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 € sauf pour les opérations sélectionnées par AAP/AMI.
- Logement social : les opérations de rénovation énergétique seront soutenues uniquement à travers l'AMI (modalités soumis à ce comité)
- Bâtiments publics : les opérations de rénovation énergétique seront sélectionnées uniquement à travers AAP

Osp 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) sur les sources d'énergies renouvelables y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

- Un seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €



Les Critères de sélection



Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Osp 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

- Pour les actions d'amélioration de la connaissance / Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales / Prospectives d'amélioration de la résilience des territoires : Montant plancher de Coût total éligible = 50 000 €
- Pour l'optimisation des système de surveillance / Prise en compte des risques / Actions permettant ralentissement des écoulement / Luttés en dur : Montant plancher de Coût total éligible = 170 000 €

Osp 2.5 : Promouvoir la gestion durable de l'eau

- Montant plancher de Coût total éligible = 50 000 € sauf pour la sensibilisation où le montant est de 30 000 € (hors opération financée dans le cadre d'un AAP)



Les Critères de sélection



Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Osp 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

- Investissements / Equipements : Montant plancher de Coût total éligible = 170 000 € (hors opération financée dans le cadre d'un AAP)
- Etudes : Montant plancher de Coût total éligible = 50 000 € (hors opération financée dans le cadre d'un AAP)

Osp 2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution

- Montant plancher de Coût total éligible = 50 000 €
- Connaissance : projets portés par les collectivités cadrés par des stratégies biodiversités ou simili
- Espèces : nécessité d'obtention d'un agrément pour le centres de soin / lutte régulière non finançable pour les EEE



Les Critères de sélection



Axe3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

Osp 2.8 : Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

- Seuil minimum FEDER de 100 000 € hors PEM
- Pôles d'échanges multimodaux : plusieurs critères qualitatifs (intermodalité, services aux usagers, ...) définis pour répondre en priorité aux enjeux du territoire
- Infrastructures cyclables : plusieurs critères définis (sites prioritaires, qualité environnementale, ...) avec un taux maximum FEDER de 30%



Les Critères de sélection



Osp 4.1 :

❖ Création d'activité :

- ✓ Seuil minimum d'intervention du FSE+ à 50 000 € sauf pour les opérations déposées dans le cadre d'un appel à projets qui indiquera ses critères spécifiques.
- ✓ A compter du 1er janvier 2023, certaines actions ne pourront être déposées que dans le cadre d'un appel à projets.

❖ Economie Sociale et Solidaire :

- ✓ Seuil minimum d'intervention du FSE+ à 20 000 € pour les Coopératives d'Activités et d'Emploi.
- ✓ Plusieurs critères qualitatifs (actions nouvelles, changement d'échelle, création nette du 1^{er} emploi) ont été définis afin de répondre en priorité aux enjeux identifiés sur le territoire.

Osp 4.5 :

- ✓ Seuil minimum d'intervention du FSE+ à 50 000 € sauf pour les opérations déposées dans le cadre d'un appel à projets qui indiquera ses critères spécifiques.
- ✓ Les actions permettant le soutien aux espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers ne pourront être déposées que dans le cadre d'un appel à projet.

Osp 4.7 :

- ✓ Seuil minimum d'intervention du FSE+ entre 20 000 € et 50 000 € suivant les typologies d'actions (hors projets sous maîtrise d'ouvrage Région du fait de la sélection par lot).
- ✓ Pour les actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers entre autre les Ecoles de la Deuxième Chance, le projet présenté devra obligatoirement inclure une formation.



Proposition d'appels à projets/appeal à manifestation d'intérêt



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

AAP FSE + : Soutien à la création d'activité Axe 4

Cet appel à projets vise, dans le cadre de l'objectif spécifique 4.1, à :

- ✓ **Promouvoir l'entrepreneuriat** : développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création et reprise d'activité ; actions collectives favorisant les échanges entre futurs créateurs ; développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant.
- ✓ **Accompagner l'entrepreneuriat** : phase ante-crédation.
- Sont concernées les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».
- Plusieurs critères/modalités ont été définies dans l'AAP dont :
 - ✓ Un taux d'intervention maximal du FSE+ fixé à 50%,
 - ✓ Un seuil d'intervention minimum de + 50 000€,
 - ✓ Une période d'éligibilité des dépenses comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
- **La date limite de dépôt des demandes** de subvention est fixée au 12 décembre 2022.



AMI FEDER : Logement social Axe 2

Cet AMI vise, dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1, à identifier les projets les plus pertinents en matière d'efficacité énergétique pour les logements sociaux de Nouvelle-Aquitaine.

- Sont concernés les bailleurs sociaux publics ou privés et les autres propriétaires publics ou privés de logements sociaux ou leurs mandataires
- Plusieurs critères ont été définis dans l'AMI dont :
 - ✓ Le niveau de performance énergétique
 - ✓ La résorption des passoires thermiques
 - ✓ Les gains en termes d'économies d'énergies
 - ✓ La réduction d'émissions de gaz à effet de serre
 - ✓ La maturité des projets
 - ✓ L'utilisation des ENR/matériaux biosourcés, confort d'été, ...
- **Date limite de réception des réponses : 31/12/2022**



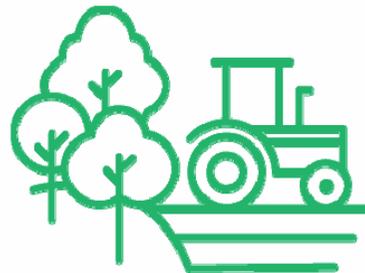
AAC auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local – AXE 5 FEADER LEADER FEAMPA

Cet AAC vise, dans le cadre de l'objectif spécifique 5 et dans un cadre multi fonds, à sélectionner les stratégies des territoires.

- Sont concernés les 54 territoires, à l'échelle des périmètres des contrats régionaux auxquels s'ajoute Bordeaux Métropole
- 54 candidatures ont été déposées et sont en cours d'analyse sur la base du règlement soumis au comité de suivi en mai 2022
- Les suites à donner seront proposées dans un comité de suivi dématérialisé fin octobre, avec Les candidatures :
 - ✓ répondant pleinement à l'AAC et pouvant être sélectionnées
 - ✓ nécessitant d'être complétées par les délibérations des territoires désignant la structure porteuse du dispositif au niveau local, nota)
 - ✓ appelant un approfondissement sur la stratégies locales ou ses modalités de mise en œuvre
- **La sélection sera notifiée aux territoires dès lors que l'ensemble des points du cahier des charge de l'AAC seront vérifiés**
- **Une nouvelle étape de conventionnement sur la relation AG-GAL s'engagera à la suite**



III. Point d'information sur le Plan stratégique régional FEADER 23-27





Le PSR, la convergence des objectifs régionaux et européens



Quatre enjeux :

Renouvellement générationnel

- Accompagnement des projets d'installation
- Intégration de nouveaux profils sociologiques (diplôme, âge, ...)
- Eco-conditionnalité

Alimentation durable

- Offre alimentaire locale
- Répartition plus équitable de la valeur
- Alimentation saine

Transition écologique (Agriculture – Forêt – Montagne)

- sortie des pesticides
- adaptation au Changement Climatique
- atténuation du Changement Climatique/stockage du carbone)
- biodiversité

Développement territorial

- Appui aux territoires ruraux les plus fragiles

Approche interfonds, en lien avec le PO FEDER-FSE FEAMPA

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le périmètre de compétence de la Région et choix des mesures

Mesures non agricoles

LEADER
12,92 M€/an

Mesures forestières
5M€/an

Natura 2000
3,52 M€/an

Assistance technique
3,35 M€/an

Mesures agricoles

Installation
18,7 M€/an

Pack transition
2,76 M€/an

Investissements + ALTER'NA
19,73 M€/an

Pastoralisme
1,9 M€/an

Irrigation
4 M€/an

Agroalimentaire
7,04 M€/an

MAEC Forfaitaire
5,69 M€/an

**Budget NAq
FEADER :
84,61
M€/an**





Etapes de l'élaboration du PSR

A partir de janv 2023

Lancement des 1^{er} appels à projets puis consultations du Comité de suivi Régional sur les futurs critères de sélection

Déc 2019

Démarrage concertation

Juill 2022

Concertation sur les mesures

Déc 2021

Présentation des priorités d'intervention et répartition de la maquette

Déc 2022

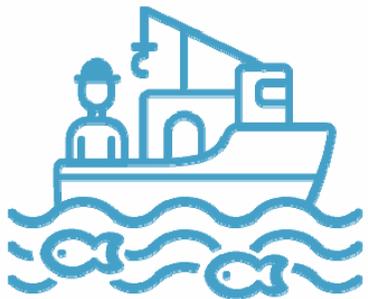
Présentation V1 du PSR
En Assemblée plénière du Conseil Régional et en Comité de suivi Régional



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

IV. Point d'information sur les mesures de la Région du programme national FEAMPA



FEAMPA

= outil financier de la Politique Commune des Pêches et de la politique maritime intégrée pour la période 2021 à 2027



Le Programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission Européenne le 28 juin 2022

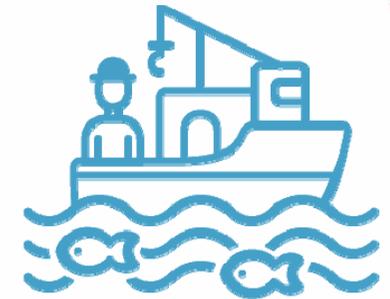
- 567M€
- autorité de gestion unique nationale : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)
- autorités de gestion déléguées (subvention globale) : Régions littorales

Favoriser une **pêche** durable et la conservation des ressources biologiques de la mer

Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une **aquaculture** et de **marchés** compétitifs et durables

Permettre la croissance d'une **économie bleue** durable et favoriser la prospérité des communautés côtières

Renforcer la **gouvernance** internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable



FEAMPA en Nouvelle-Aquitaine

33,66M€ (2^{ème} enveloppe métropolitaine, après la Bretagne) → + 15% de la maquette FEAMP 14-20 initiale

4 ambitions de la stratégie régionale :

Soutenir une **pêche responsable et durable**, attractive et à forte valeur ajoutée

Encourager une **aquaculture exemplaire** en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation

Soutenir le développement d'une **économie bleue** durable à l'échelle locale

Accompagner la **valorisation et la transformation** des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture



Calendrier de mise en œuvre en Nouvelle Aquitaine

Depuis nov 2021: Les demandes peuvent être déposées sur Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA) → 140 à date

27 septembre 2022 : constitution du Comité régional partenarial

Octobre 2022? Signature de la convention de délégation de gestion du FEAMPA à la Région

Dès à présent: l'étude des dossiers a commencé et les premières programmations sont espérées pour fin 2022.

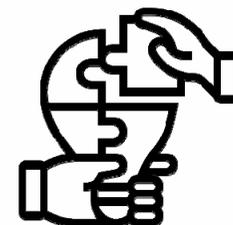
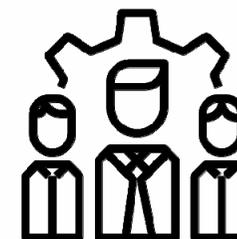


V. Point d'information sur les programmes de la Coopération Territoriale Européenne



La CTE c'est...

- ▶ Une démarche partenariale en coopération
- ▶ Un cofinancement FEDER entre 65 et 85% selon les programmes
- ▶ Un plan d'actions pluriannuel (3 ans)





La Coopération territoriale européenne

Élément clé de la politique de cohésion territoriale, la CTE est fondée sur le **partenariat entre les autorités européennes, régionales et locales** ainsi qu'entre les **partenaires sociaux et les organisations de la société civile**, à tous les stades (conception, gestion, mise en œuvre, suivi et à l'évaluation)

Pour :

- **Faciliter la coopération** entre les acteurs publics et privés des territoires européens
- **Dépasser les frontières** pour trouver des solutions à des enjeux communs
- **Partager des expériences** et **apprendre** les uns des autres
- Mieux **répondre aux besoins partagés** des populations et des territoires
- **Renforcer la qualité de vie des citoyens** et le sentiment de **citoyenneté européenne**

La période 2021-2027 est la **6^{ème} génération** de programmation





Structures et acteurs d'un PO INTERREG

La gestion de ces fonds n'est pas centralisée au niveau européen : elle incombe aux **AUTORITÉS DE GESTION**. Celles-ci sont responsables de l'efficacité et de la régularité de la gestion et de la bonne exécution du programme.

SECRÉTARIAT CONJOINT

Travaille de concert avec l'Autorité de gestion et assure l'exécution opérationnelle du programme sur les plans administratif et financier

COMITÉ DE SUIVI

Instance décisionnelle du Programme, elle est chargée de superviser, d'administrer et d'assurer le fonctionnement du Programme

AUTORITÉS NATIONALES

Représentent les Etats qui participent au programme

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Réuni à la demande du Comité de Suivi pour évaluer les résultats de l'instruction et décidera, parmi tous les projets présentés, ceux qu'il va approuver en prenant en compte les analyses réalisées lors de l'instruction par les entités compétentes

AUTORITÉ D'AUDIT

S'assure du bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle du programme et de la réalisation des audits

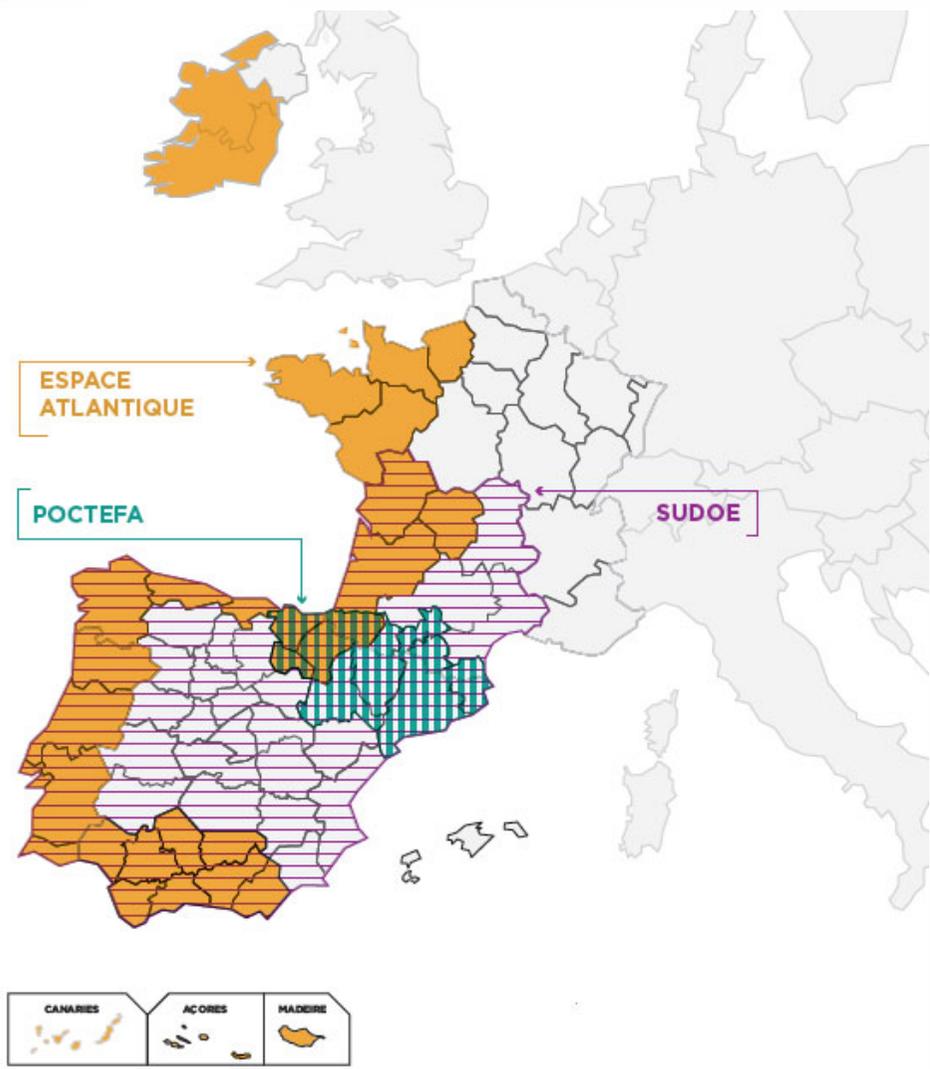


3 volets en Nouvelle-Aquitaine

- » **TRANSFRONTALIER - Coopération de proximité** : financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune, terrestre ou maritime, afin de relever des défis communs et/ou d'exploiter un potentiel de développement conjoint
- » **TRANSNATIONAL - Coopération de réseaux** : financement de projets dans des zones géographiques plus vastes afin de favoriser un développement territorial intégré
- » **INTERRÉGIONAL - Échange de bonnes pratiques et de savoir-faire** : financement de projets, entre toutes les régions de l'UE, de mise en réseau et de partage d'expériences



INTERREG EUROPE



Le rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les programmes CTE

1

Accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage du projet

2

Instruire les candidatures déposées lors des appels à projets

3

Participer à la sélection des projets lors des Comités afférents

4

Assurer un suivi des projets financés sur le territoire

5

Communiquer sur les réalisations et les résultats des opérations sur le territoire

6

Participer à la gestion des programmes



Le rôle d'Autorité Nationale de la Région Nouvelle-Aquitaine dans INTERREG POCTEFA et Espace Atlantique

Informer les bénéficiaires français du programme

Coordonner et exprimer la position française dans les instances transnationales

Animer le partenariat institutionnel français du programme

Mettre en place et **piloter** les contrôles avec l'Autorité de Gestion

Sécuriser les procédures de recouvrement des indus

Rembourser les montants FEDER indûment versés à l'Autorité de Gestion

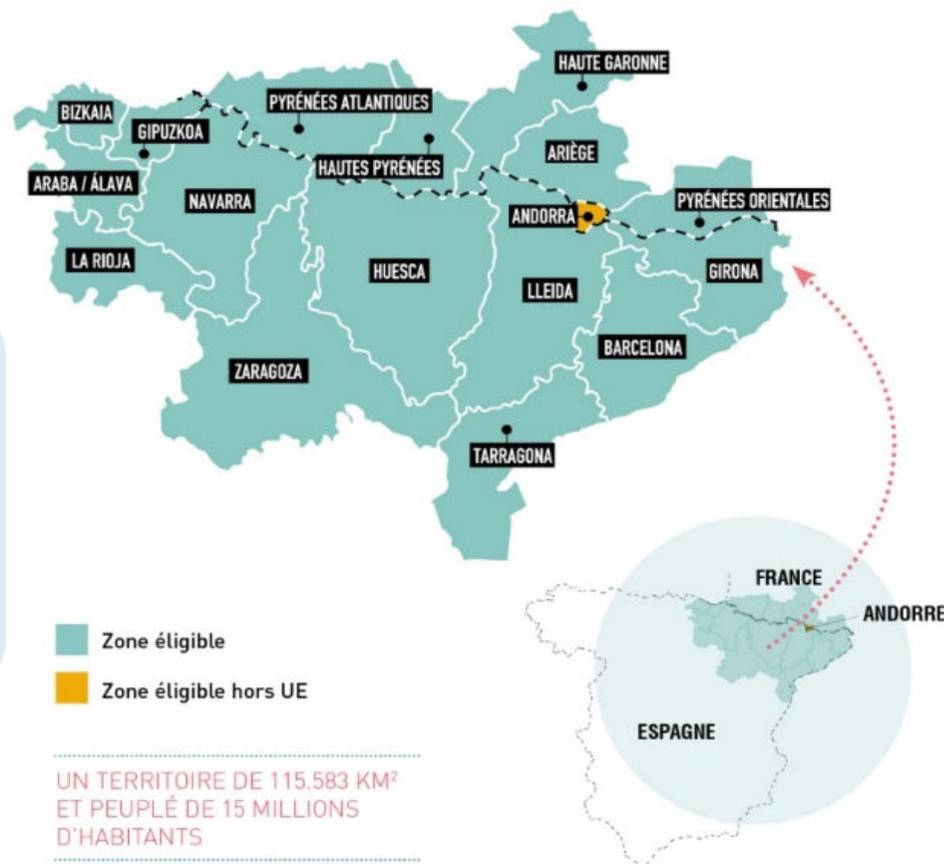
Assurer une représentation au sein du Groupe des auditeurs et assister l'Autorité d'audit



INTERREG POCTEFA 2021-2027

AUTORITÉ DE GESTION :
Communauté de Travail des
Pyrénées – Espagne

**AUTORITÉ NATIONALE
FRANÇAISE :**
Région Nouvelle-Aquitaine

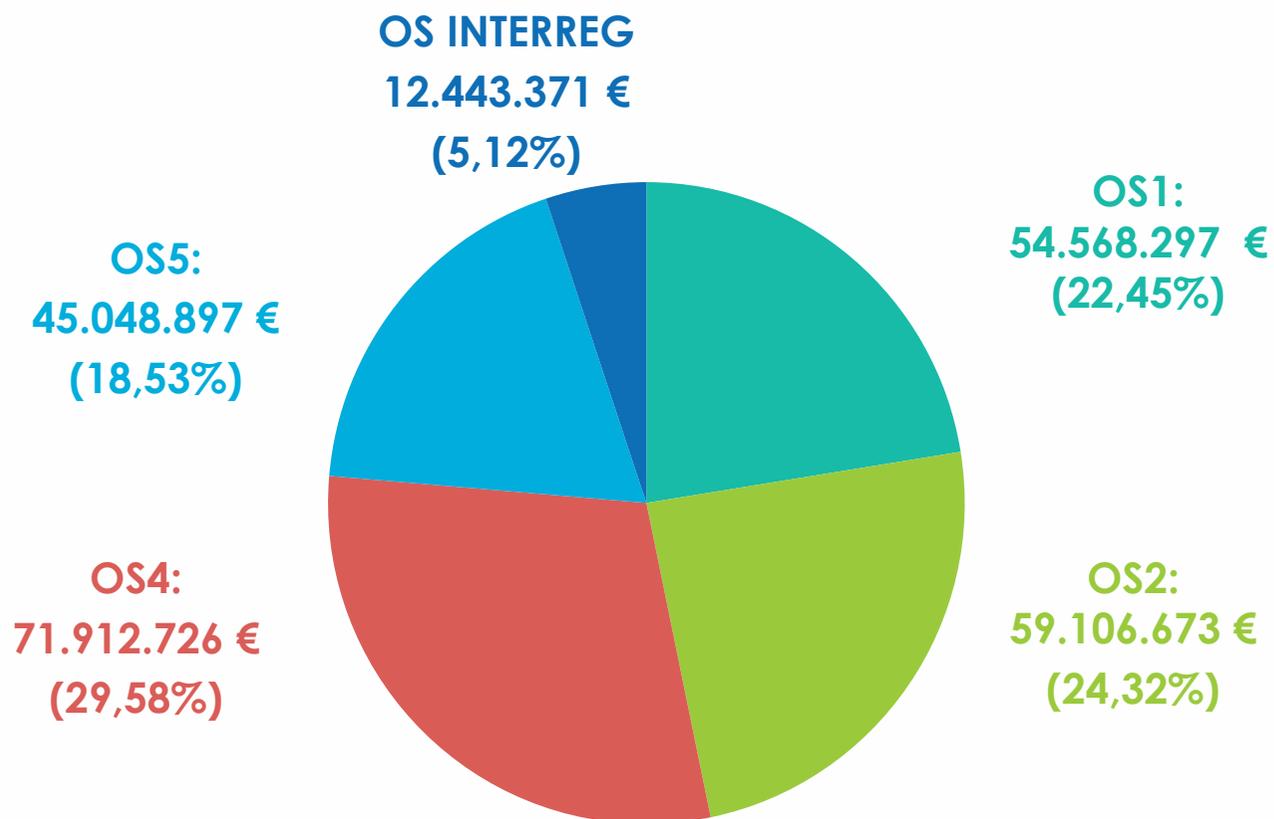


1^{er} AAP début 2023

Interreg
POCTEFA



Budget par OS



ZONES FONCTIONNELLES 2021-2027 ÁREAS FUNCIONALES 2021-2027



- Zone fonctionnelle centre / Área funcional centro
- Zone fonctionnelle ouest / Área funcional oeste
- Zone littorale est - La coopération transfrontalière bleue : de l'Aude à l'Ebre / Área litoral este - La cooperación transfronteriza azul : del Aude al Ebro
- Zone fonctionnelle espace catalan transfrontalier / Área funcional espacio catalán transfronterizo
- Zone fonctionnelle territoire de montagne est / Área funcional territorio de montaña zona este





Programme INTERREG Espace Atlantique 2021-2027

1^{er} AAP ouvert le 14 octobre 2022



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Pour la période 2021-2027, le programme compte sur un budget total de 151 millions d'euros, qui comprend une allocation de fonds de 113 millions d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER)

**Pour financer les projets le montant FEDER disponible s'élève à environ 105M€ avec un taux de cofinancement de 75%
Ce montant est reparti de la façon suivante:**



BUDGET - Répartition par Priorité/ Objectif spécifique



Priorités	Objectives spécifiques	Budget total par objectif	total par priorité M€
1 - Innovation Bleue et Compétitivité	RSO1.1	18	29
	RSO1.2	11	
2 - Environnement Bleu/vert	RSO2.1	16	55
	RSO2.4	12	
	RSO2.6	11	
	RSO2.7	16	
3 -Tourisme et Culture Bleu, social et durable	RSO4.6	17	17
4 - Une meilleure gouvernance de la coopération dans l'espace atlantique	ISO6.1	4	4
TOTAL			105



OS 1 – Innovation Bleue et Compétitivité

Objective Spécifique : PO1 · i)
Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Objective Spécifique : PO1 · ii)
Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

OS 2: Environnement Bleu/vert

Objectif Spécifique : PO2 · i)
Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif Spécifique : PO2 · iv)
Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

Objectif Spécifique : PO2 · vi)
Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Objectif Spécifique : PO2 · (vii)
Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

OS 4: Tourisme et Culture Bleu, social et durable

Objective Spécifique : PO4 · (vi)
Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

OS 6: Une meilleure gouvernance de la coopération dans l'Espace Atlantique

ISO 6.1: Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques, notamment celles mandatées pour administrer un territoire spécifique, et des acteurs (tous aspects compris)





L'EUROPE EN RÉGION

INTERREG SUDOE 2021-2027



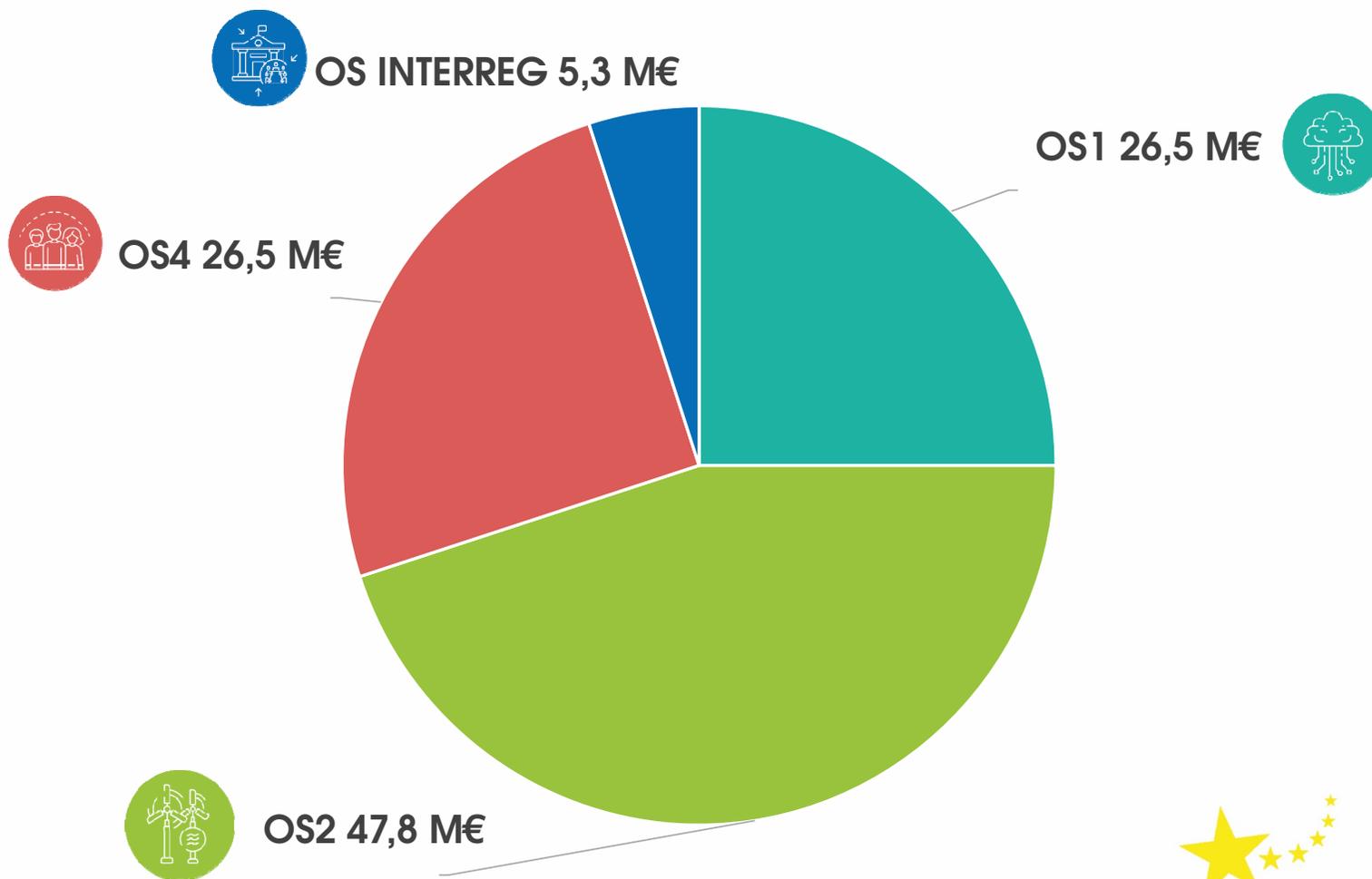
1^{er} AAP automne 2022



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Répartition budgétaire





**Interreg
Europe**



**Co-funded by
the European Union**

Interreg Europe



INTERREG Europe 2021-27

Couverture géographique

- Tous les pays de l'UE + la Norvège et la Suisse

Objectif

Améliorer la mise en œuvre des politiques publiques, en favorisant l'échange d'expériences et le développement des compétences grâce à l'identification et au transfert de bonnes pratiques

Conséquences

Cœur de cible : structures à l'origine de l'écriture et de la mise en œuvre des politiques publiques



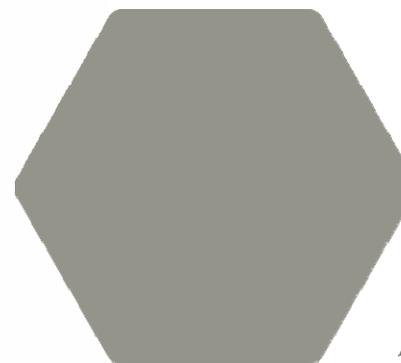
**Différent de la coopération transfrontalière
et transnationale**

Budget et thèmes



€
379m
PROGRAMME
BUDGET

6
thèmes





CONTACT

Equipe CTE de la Région Nouvelle-Aquitaine

ue.cooperation@nouvelle-aquitaine.fr



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

VI. Stratégie de communication inter-fonds et Plan de lancement des nouveaux programmes



STRATEGIE DE COMMUNICATION INTERFONDS 21/27

Mener majoritairement des actions inter-fonds et des actions spécifiques à chaque fonds et des actions par thématique

Enjeu majeur : renforcer la visibilité de l'action de l'Europe en région

Développer le partenariat dans la mise en œuvre des actions de communication

2022

- Lancement des programmes
- Informations générales sur les possibilités de financements

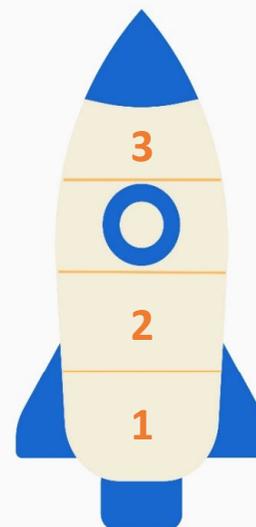
2026 - 2027

- Valorisation de projets
- Aides aux bénéficiaires
- Cibler les dispositifs en retard

2023 2025

- Informations sur les financements essentiellement sur les axes en retard
- Valorisation de projets
- Aides aux bénéficiaires

2 – 13 réunions d'information délocalisées d'octobre à janvier



3 – Les « jeudis » de l'Europe (webinaires thématiques)

1 – Un séminaire de lancement le 4 octobre 2022

Un lancement des programmes en 3 temps





VII. Etat d'avancement des programmes européens 2014-2020



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Les 3 Programmes Opérationnels FEDER-FSE 2014-2020



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Etat d'avancement de la programmation FEDER-FSE en Nouvelle-Aquitaine :

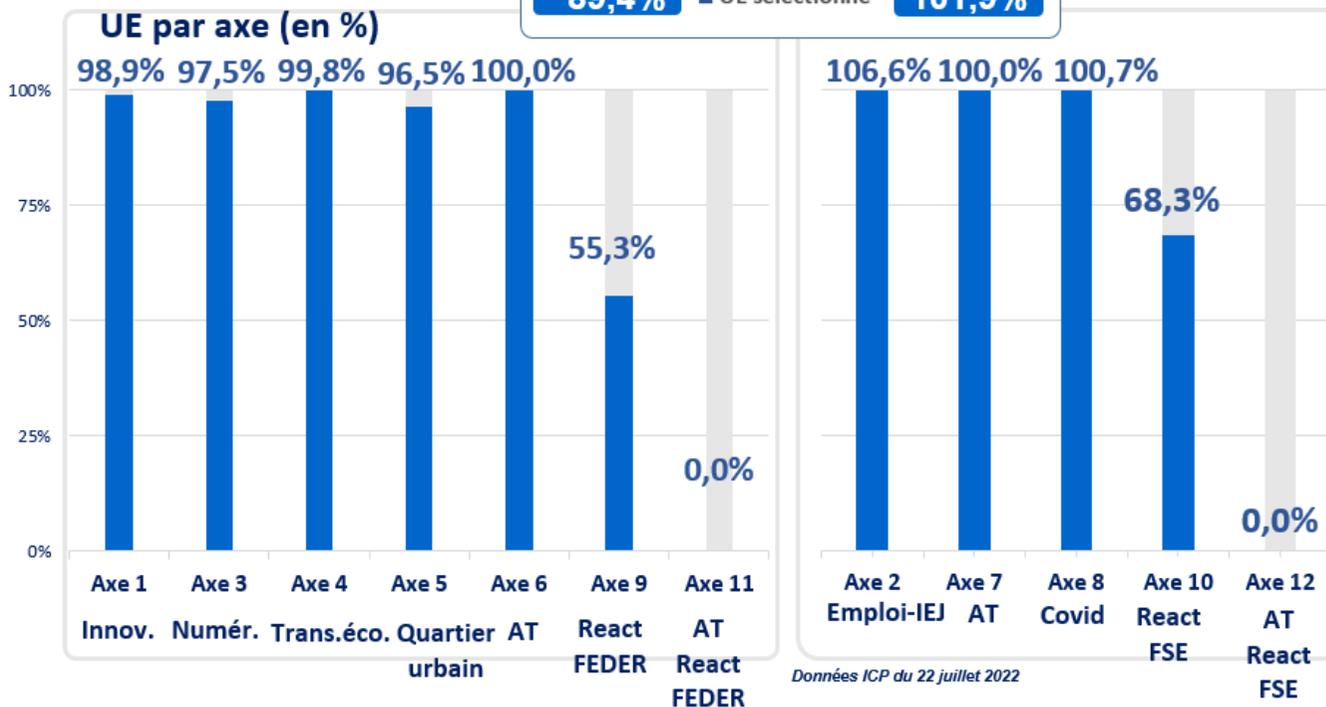


Synthèse avancement du PO Aquitain

■ Maquette UE **568 676 040 €**

■ UE sélectionné **521 313 870 €** soit : 91,7% du PO - 2034 dossiers

FEDER (% maquette) 89,4% ■ UE sélectionné **FSE 101,9%**



Etat d'avancement de la programmation FEDER-FSE en Nouvelle-Aquitaine :

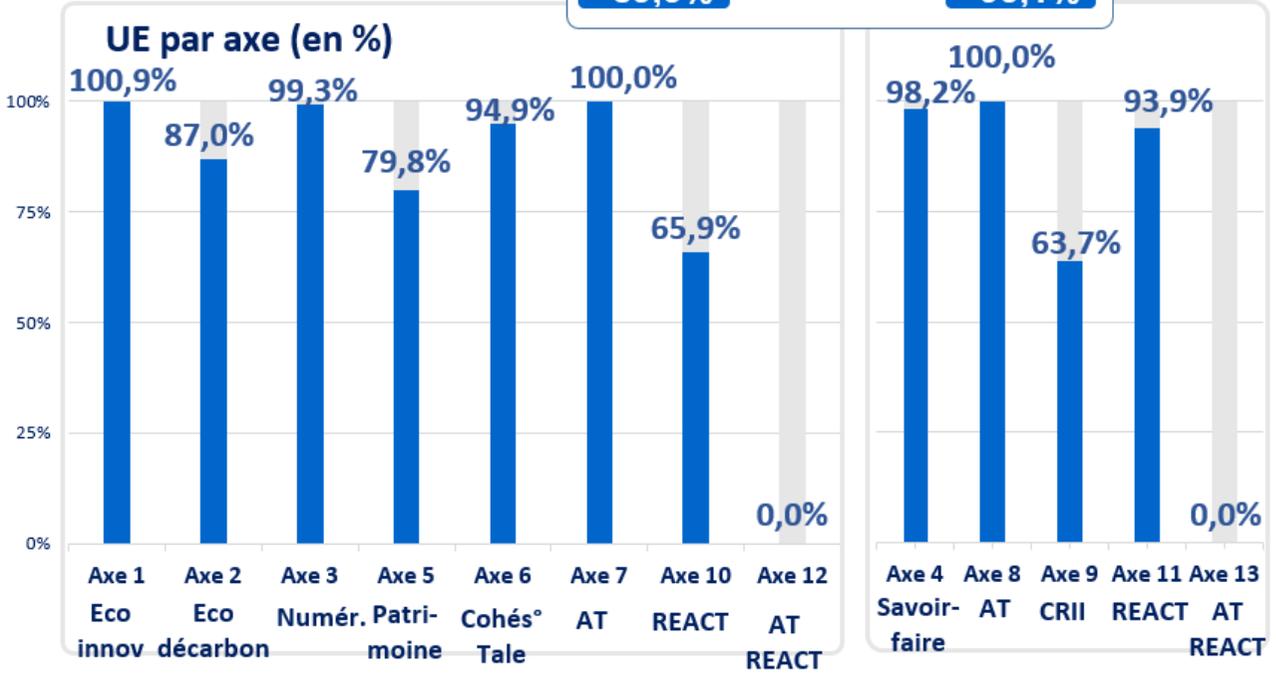


Synthèse avancement du PO Limousin

■ Maquette UE **180 935 814 €**

■ UE sélectionné **162 975 215 €** soit : 90,1% du PO - 643 dossiers

FEDER (% maquette) 89,3% ■ UE sélectionné **FSE 95,1%**



Données ICP du 22 juillet 2022

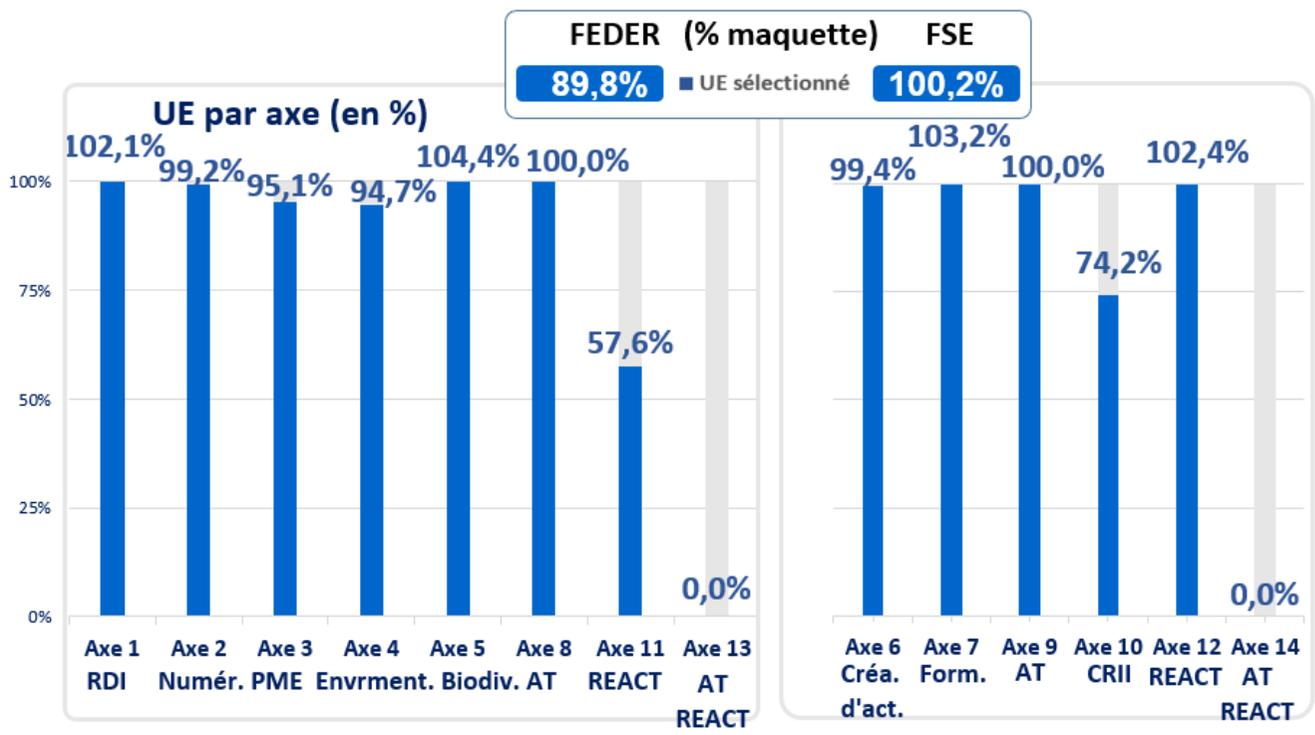


Etat d'avancement de la programmation FEDER-FSE en Nouvelle-Aquitaine :



Synthèse avancement du PO Poitou-Charentes

- Maquette UE **331 920 440 €**
- UE sélectionné **303 556 016 €** soit : 91,5% du PO - 1163 dossiers



Données ICP du 22 juillet 2022

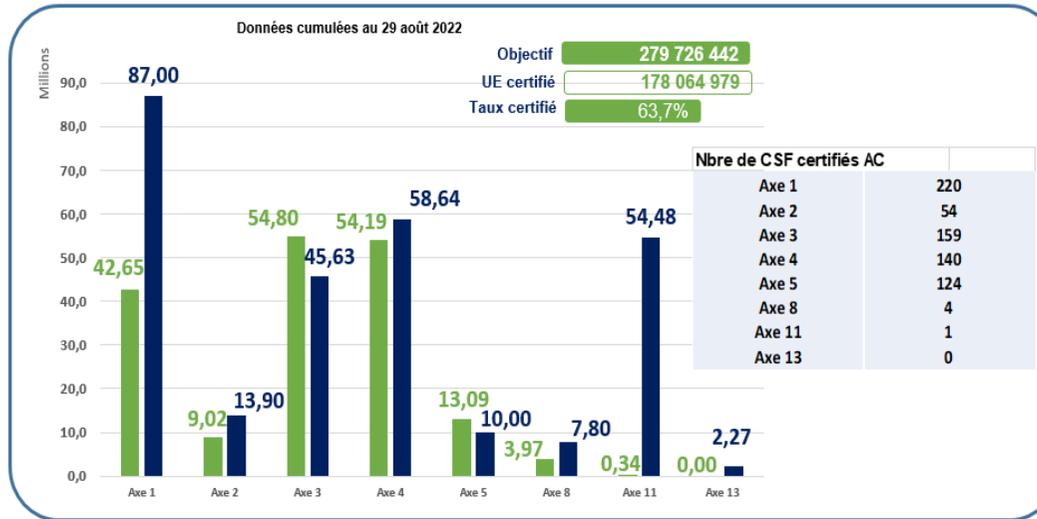




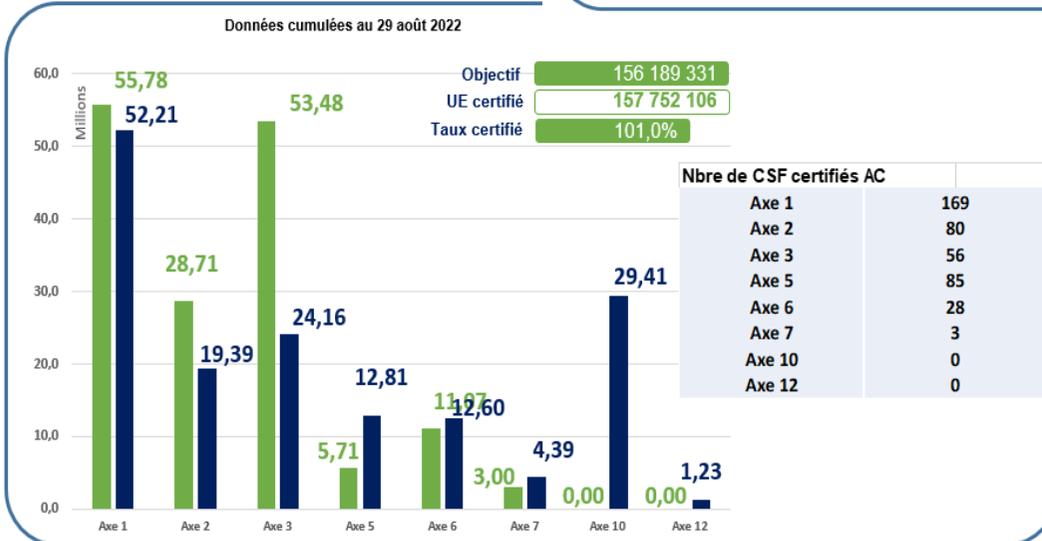
L'EUROPE EN RÉGION

Etat d'avancement de la réalisation du FEDER en Nouvelle-Aquitaine

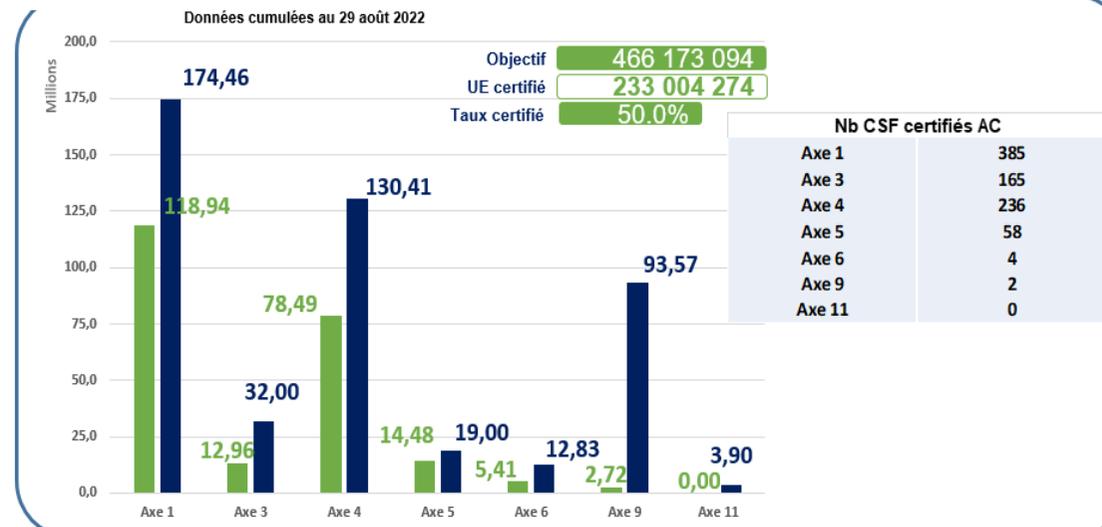
PO Poitou-Charentes



PO Limousin

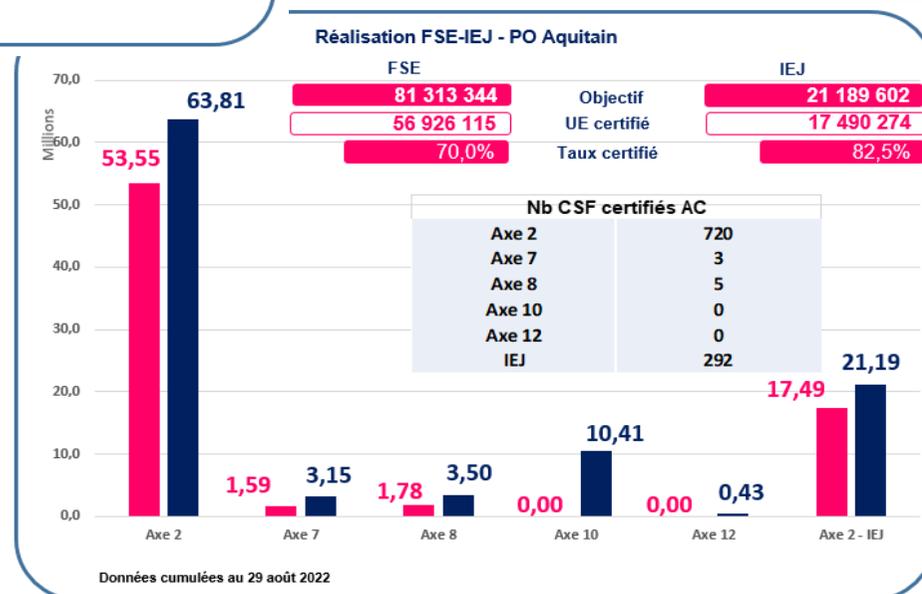
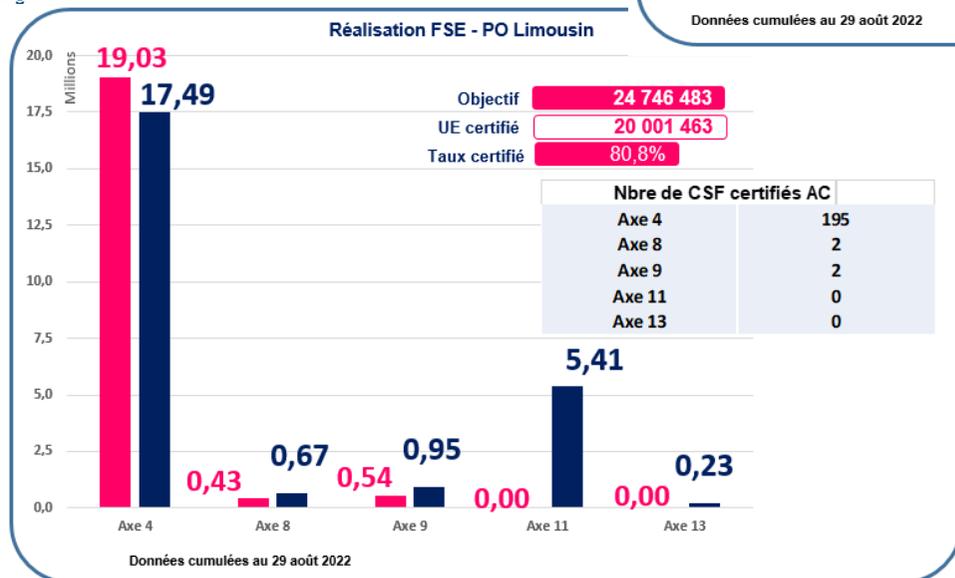
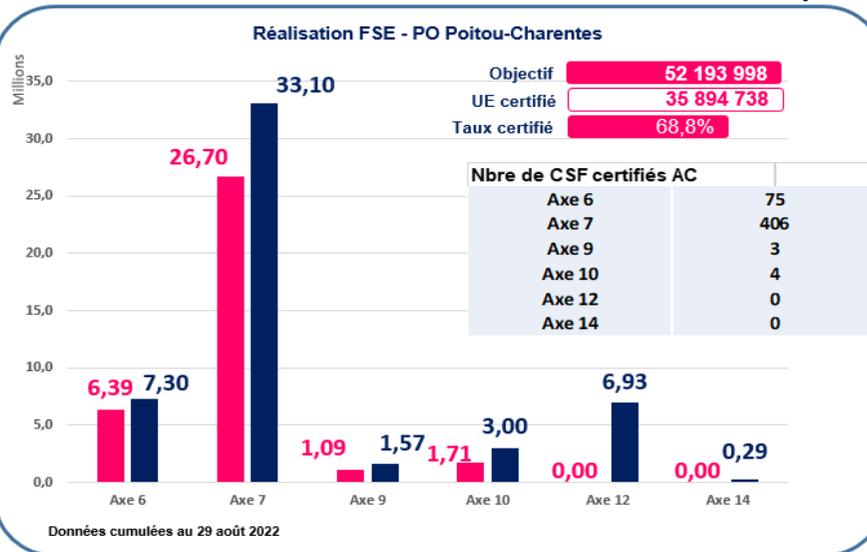


PO Aquitaine





Etat d'avancement de la réalisation du FSE/IEJ en Nouvelle-Aquitaine





Les 3 Programmes de Développement Rural FEADER 2014-2020

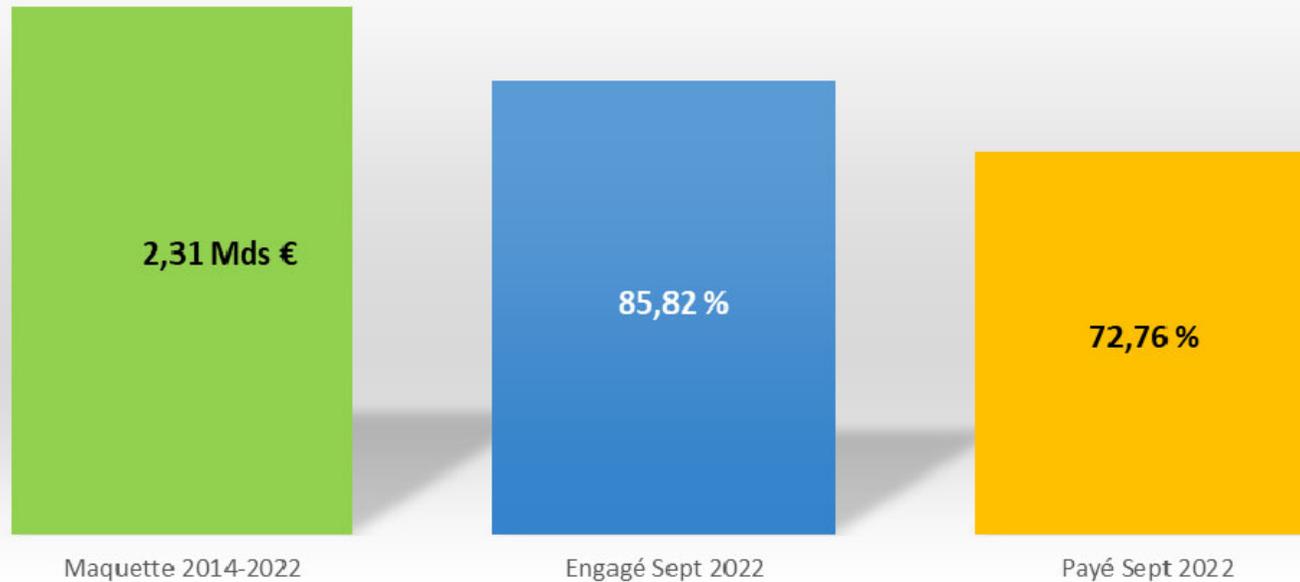


europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Programmes de Développement Rural 2014-2022

Avancement global - Echelle Nouvelle-Aquitaine



*Etat d'avancement au 19/09/2022

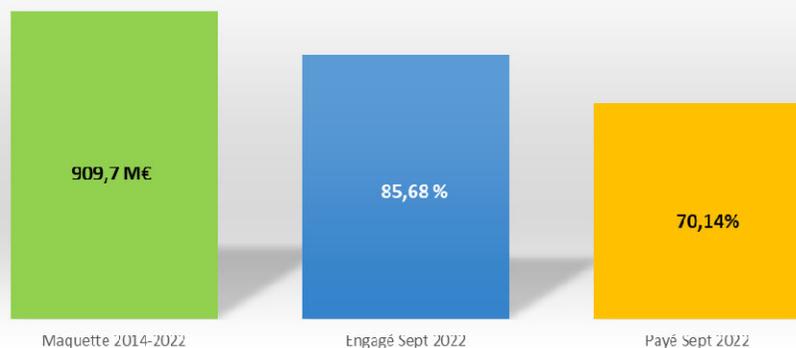


Programmes de Développement Rural 2014-2022

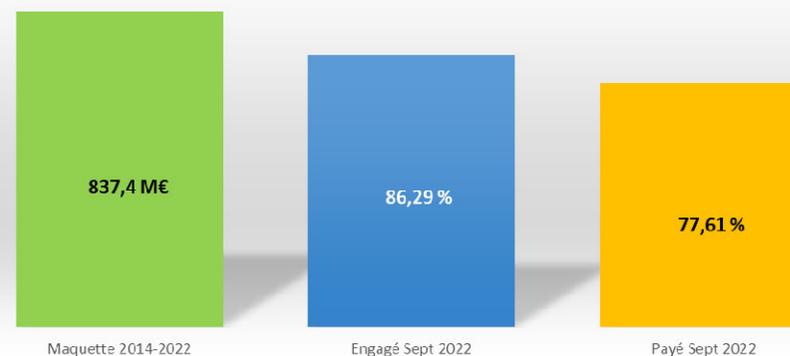
Détail par territoire



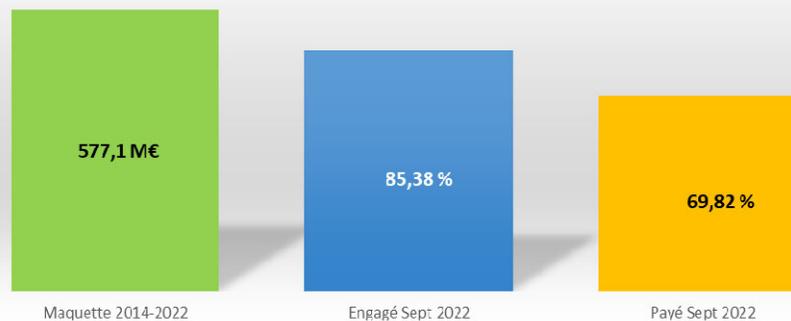
Avancement global - PDR Aquitaine



Avancement global - PDR Limousin



Avancement global - PDR Poitou-Charentes



*Etat d'avancement au 19/09/2022



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Avancement programmation 2014-2022

Mesures surfaciques

- ✓ Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (**ICHN**)
- ✓ Conversion et maintien en agriculture biologique (**CAB et MAB**)
- ✓ Mesures agro-environnementales (**MAEC**)

3 PDR de Nouvelle-Aquitaine - Avancement mesures SIGC (MAEC; BIO; ICHN)



⇒ ICHN 2022 engagement et paiement à compter du mois d'octobre 2022

⇒ Campagnes BIO – MAEC :

⇒ 2015 à 2020 : payées

⇒ 2021 : payée à 95%

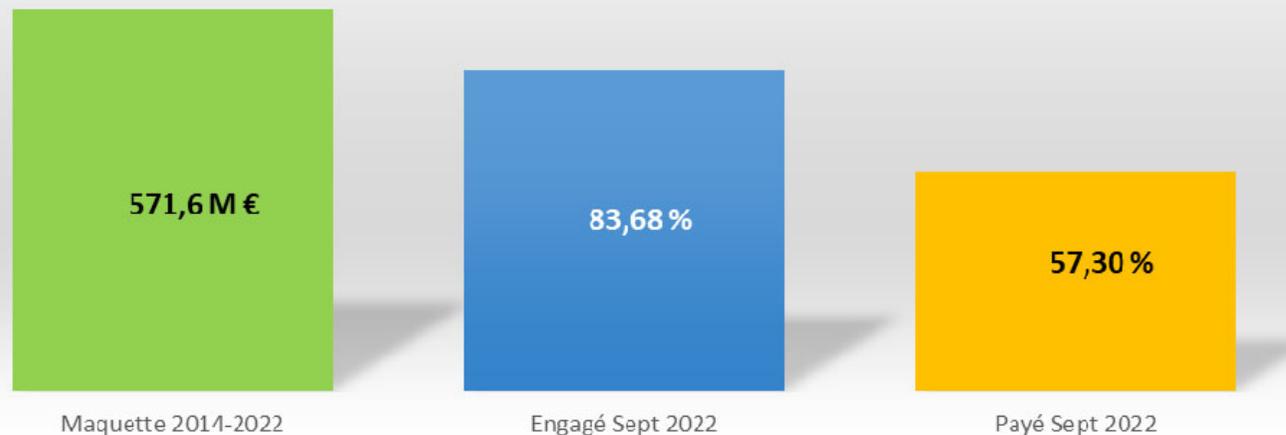
⇒ 2022 : en cours d'instruction depuis cet été, objectif 95% des dossiers 2022 payés à la fin mars 2023

*Etat d'avancement au 19/09/2022



Avancement programmation 2014-2022 Mesures hors surfaciques Agri, agro-forêts

Avancement Agri Agro Forêt hors surfacique - Echelle Nouvelle-Aquitaine



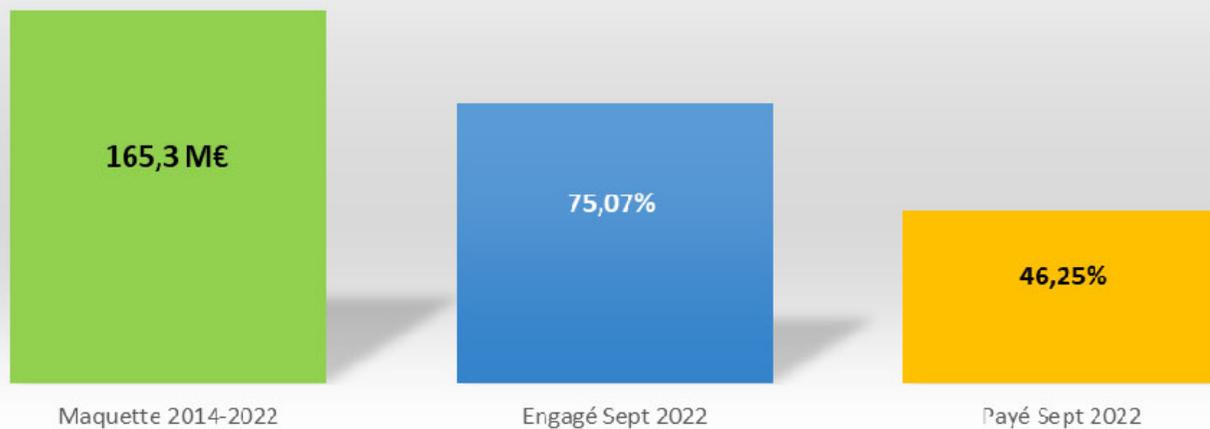
- ✓ Dotation Jeune Agriculteurs (DJA)
- ✓ Investissements agricoles : PCAE, Alter'Na, etc.
- ✓ Pastoralisme
- ✓ Natura 2000
- ✓ Agro-alimentaire
- ✓ Forêt
- ✓ Partenariat européen pour l'innovation (PEI)

*Etat d'avancement au 19/09/2022



Avancement programmation 2014-2022 Mesures hors surfaciques – Développement local

3 PDR de Nouvelle-Aquitaine - Avancement mesures Dev Local



- ✓ Mesure LEADER
- ✓ Développement rural non agricole

*Etat d'avancement au 19/09/2022





La subvention globale FEAMP 14-20



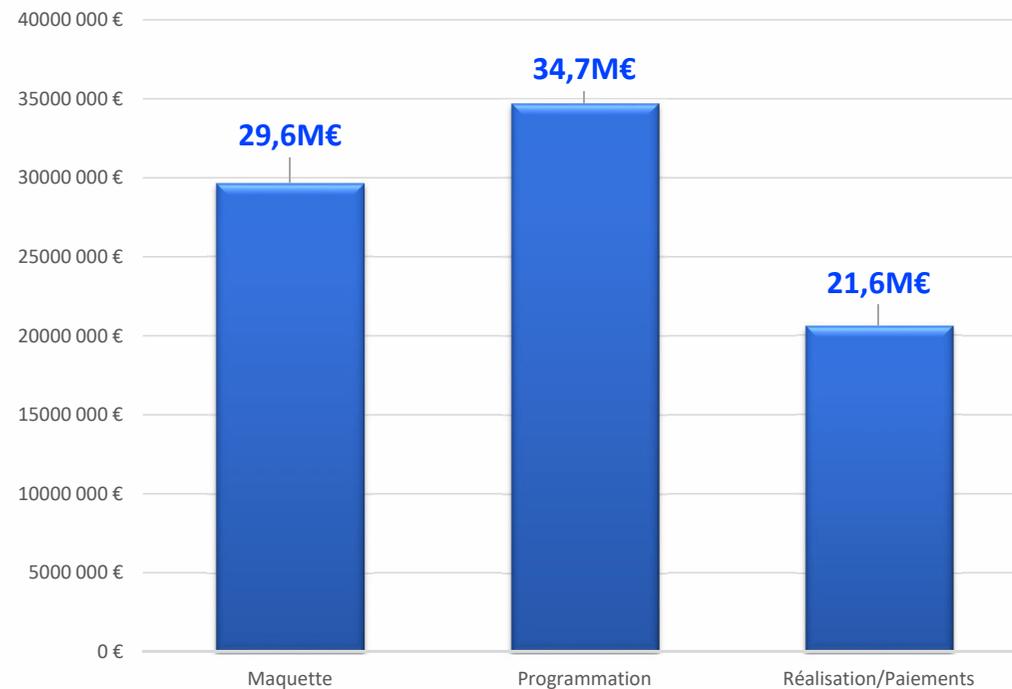
europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Etat d'avancement de la subvention globale FEAMP

650 projets programmés pour 34,7 M€ FEAMP

- 117% de la maquette 2014-2020 (crédits suppl)
- Mars 2022 dernières programmations
- Reste à payer 12,7M€



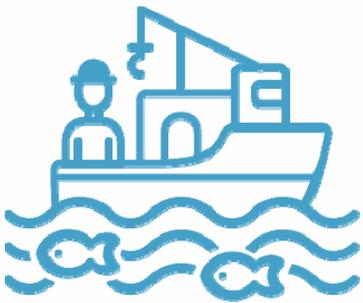
Pêche

- 1 création d'entreprise sur 5 aidée
- 70% des installations aidées = petite pêche côtière
- Limitation des émissions de CO2 (remotorisation des navires) et amélioration des conditions de travail et d'hygiène à bord

Ports

Adaptation des outils des 6 ports de pêche de la façade (chaînes de débarquement et de commercialisation) pour améliorer:

- la **qualité** des produits (équipements de manipulation, de transformation et de stockage froid des produits dans les criées et les ateliers de mareyage)
- la **sécurité et les conditions de travail** des professionnels, sécurisation des équipements portuaires (pontons et quais, téléphonie et vidéosurveillance...), la facilitation des opérations de manutention (grues et potences de déchargement...) et de vente en criée (salle des ventes).



12,6M€
FEAMP

Aquaculture

→ 311 projets individuels d'entreprise (~2/3 des projets aidés au FEAMP)

77% en conchyliculture, 8% en pisciculture et 6% en spiruline

1 salmoniculteur sur 4

1 conchyliculteur sur 4

2/3 des producteurs de caviar

1 installation conchylicole sur 2

Amélioration de la **productivité** et de la **rentabilité** des exploitations, la **qualité** des produits et les **conditions** de travail.

En pisciculture, amélioration des **performances environnementale et énergétique** de l'exploitation

1,8M€ de
FEAMP

Transformation Commercialisation

→ 33 projets

Diversification (pisciculture) : valorisation de co-produits, transformation sur site d'exploitation

Qualité, traçabilité et promotion des produits de la pêche (mareyeurs et ports de pêche)



3,7M€
FEAMP

DLAL

→ 4 groupes La Rochelle-Ré-Charron

Marennes Oléron

Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

Côte Basque Sud Landes

→ 130 projets + 25 animations annuelles + 10 projets de coopération

→ Thématiques:

Valorisation des produits et des métiers

Préservation de l'environnement, gestion et valorisation des déchets

Expérimentation de nouveaux procédés de production

Création de services d'appui aux professionnels (installation, saisonniers...)

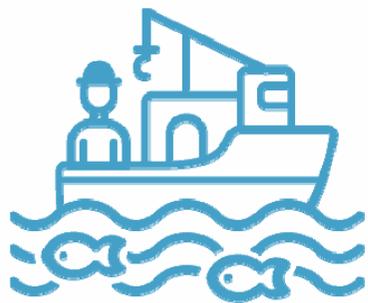


Calendrier de clôture

→ Reste à payer 12,7 M€ FEAMP : 1/3 des montants engagés mais seulement 28% du nombre de dossiers engagés

30 juin 2023 : Date limite de demandes de paiements

15 octobre 2023 : dernière transmission à l'organisme payeur



VII. Etat d'avancement des évaluations des programmes européens 2014-2020



Programmes 2014-2020: Feuille de route interfonds Nouvelle-Aquitaine

- **Evaluation compétences, qualifications, emplois** (FSE OT 10 et OT8) - Etape 1 en cours de finalisation et étape 2 actualisation en 2023.
- **Evaluation Innovation, Recherche Développement** - (OT1) Etape 1 réalisée, étape 2 actualisation en 2023
- **Evaluation Compétitivité des PME, Entrepreneuriat** (OT3) Etape 1 réalisée, étape 2 actualisation en 2023
- **Evaluation Energie Climat Biodiversité** (OT4, OT5 et OT6) : travaux lancés en septembre 2022
- **Evaluation développement et revitalisation des territoires fragilisés** en cours de lancement.
- **Evaluation développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages** en cours de lancement.



Evaluation Innovation, R&D programmes européens 14/20

Effets et impacts du programme

- Sans le FEDER, la majorité des bénéficiaires n'aurait pas initié et mené à bien leur projet ;
- Sont appréciés :
 - le fort soutien à l'investissement, aux projets collaboratifs,
 - l'accompagnement et l'ingénierie de projets,
 - les soutiens aux interfaces pour mener leurs missions de proximité.
- Des projets réalisés dans les temps malgré la crise sanitaire, des modalités compliquées et des besoins de trésorerie ;
- les choix de dispositifs soutenus sont pertinents mais la crise a fait émerger de nouveaux besoins ;
- Le caractère incitatif des aides européennes pour obtenir des co-financements ;
- Une meilleure visibilité des entreprises, l'accès à de nouveaux marchés, mais encore peu d'effets à ce stade sur le développement des partenariats européens.
- Dans le domaine de la recherche : un impact sur les publications, le nombre de thèses et l'augmentation de surfaces dédiées à la RDI,

6 recommandations

- qui concernent les appels à projets, le système de suivi et pilotage, les formes de financement, l'appui aux entreprises, la performance des projets et la simplification.



Evaluation compétitivité des PME et entrepreneuriat 14/20 - OT3 (étape1) :

Effets et impacts du programme

- Les enjeux initiaux conservent leur actualité, les objectifs FEDER sont atteints ou en passe de l'être, ils sont encore en demi-teinte sur le FSE ;
- Les programmes ont permis de massifier les interventions régionales sur le thème de la compétitivité : Innovation et filières émergentes, accompagnement en faveur de la création / reprise, amorcer la création d'activité dans l'ESS ;
- Bonne cohérence entre FEDER/FSE et FEADER (lignes de partage, transversalité), moindre avec le FEAMP mais avec un important cofinancement régional sur la compétitivité ;

Principales recommandations

- pour le FEDER-FSE des simplifications de gestion, le renforcement des soutiens auprès des publics les plus éloignés de l'entrepreneuriat, un recours accru aux instruments financiers, l'amélioration des systèmes de suivi ;
- pour le FEADER l'amélioration des conditions de reprise/création d'activité, l'ajustement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), l'optimisation des soutiens dédiés à la première transformation des produits (agricoles, sylvicoles) ;
- Pour le FEAMP l'amélioration de l'efficacité de la mesure « investissements productifs de l'aquaculture » ;
- De manière transversale, clarifier encore les lignes de partage entre Fonds pour 21-27.

Evaluation compétences, qualifications, emplois des programmes européens FESI 14-20, OT8 2/3 et OT10 :

(Evaluation en cours, les premiers éléments du rapport intermédiaire, les analyses définitives et recommandations sont à venir lors du rapport final en janvier 2023) :

Premiers constats

- Une approche commune depuis la fusion malgré des architectures très différentes des 3 PO ;
- Une bonne dynamique de programmation toutes thématiques confondues mais un périmètre encore trop restreint pour l'analyse des réalisations (participants en sortie) ;
- Des opérations et des publics pertinents (publics fragilisés) pour répondre à la Stratégie Europe 2020 mais le FSE ne permet pas de toucher de nouveaux publics ;
- Une bonne cohérence initiale des programmes avec les stratégies régionales bousculée par la fusion ;
- Des effets intéressants en matière de qualification et d'accès à l'emploi cohérents avec les changements attendus à confirmer avec l'étape 2 de consolidation des résultats ;
- Un effet levier financier très important mais la présence de freins administratifs est récurrente.

En savoir plus sur les résultats des évaluations, les recommandations détaillées :

Documents mis en ligne sur le site

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mediatheque.html>

Programmes 2014-2020, FEDER FSE IEJ FEADER FEAMP

- Evaluation Innovation, Recherche Développement - Etape 1 Rapport, synthèse
- Evaluation Compétitivité des PME, Entrepreneuriat - Etape 1 Rapport, synthèse

Pour information : Programme FEDER FSE + 2021-2027

- Evaluation Environnementale Stratégique – Rapport, synthèse
- Evaluation ex-ante des instruments financiers - Rapport, synthèse



VIII. Conclusions





Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre
territoire

CAP sur 2027!

